



Département du Lot
Commune de BEDUER

Téléphone : 05 65 40 04 66 Télécopie : 05 65 40 05 66
Messagerie : mairie.beduer@orange.fr

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 AOÛT 2021 à 18h00

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE PRESENTS : 14

DATE DE LA CONVOCATION : 23.08.2021

DATE D’AFFICHAGE : 23.08.2021

L’an Deux Mille vingt et un, le vingt-sept août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Béduer, s’est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Benoit NORMAND.

Étaient présents : Mesdames Carinne RICHARD - Annie CAVARROC - Isabelle BARRIER - Jacqueline BONOTTO - Marie-France PARIS - Laurence BATAILLE - Lucille MONTARNAL - Marine CANCE - Catherine SOURSOU, Messieurs Benoit NORMAND - Bernard BORT- Cédric BARONIO - Marie-Christine PISSOT - Benjamin CABRIGNAC

Excusés : Laurent CAVAILLÉ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Catherine SOURSOU

Après lecture, le compte-rendu de la réunion de la séance du conseil municipal du 25 juin 2021 est approuvé à l’unanimité des présents.

• **Finalisation du programme d’adressage : présentation faite par le bureau d’études Gétude.**

Il est convenu d’informer les habitants de la commune par courrier de la possibilité de consulter en mairie les plans ainsi que les numéros attribués par habitation. La date limite de consultation a été fixée au jeudi 30 septembre 2021.

Une plaque numérotée sera par la suite attribuée à chaque habitation. La commune prendra en charge cette dépense.

• **Décision modificative – virement de crédit (augmentation chapitre 21)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité des présents, décide de procéder au vote de virement de crédits, sur le budget de l’exercice 2021 car une augmentation de crédits doit être portée en investissement sur l’opération 60 : Fontaines, pour un montant de 4 000 euros.

La diminution de crédits sera portée en fonctionnement sur le compte de voirie pour un montant de 4 000 euros (utilisation des comptes 021 et 023 virement entre section de fonctionnement et d’investissement)

• **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d’assainissement collectif (RPQS) 2020**

Présenté par M. Benjamin CABRIGNAC, conseiller municipal, le RPQS 2020 Assainissement collectif est approuvé à l’unanimité des présents (ce rapport sur le prix et la qualité du service public est élaboré par le SYDED du Lot).

- **Validation du financement d'une partie des travaux de réaménagement, d'embellissement et sécurisation du vieux bourg castral**

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 65 000,00 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte la proposition de financement de la Banque Populaire Occitane à un taux fixe de 0.60 %.

- **Point sur l'avancée des différents chantiers de 2021 et des retours de subventions.**

Subventions fontaines :

- Pour les travaux de restauration de la fontaine de la Font d'Alan, une aide du Département au titre du fonds d'aide aux solidarités territoriales, dans le cadre du programme « Patrimoine remarquable » a été attribuée pour un montant de 2 650 € soit un taux de 40 % sur une dépense de 6 626 € HT, financement Grand-Figeac et commune pour le restant.
- Le dossier de demande de subvention concernant la restauration de la fontaine de la Licardie a été déposé au service Patrimoine du Grand-Figeac.

Amendes de police :

- Notification d'une subvention de 5 234.67 € sur un montant de travaux retenues de 12 538.06 € HT) radars pédagogiques et aménagement piéton et mise en place écluse dans la montée du vieux bourg castral).

- **Questions diverses**

- Travaux d'électricité à la salle des fêtes (mise en place d'une prise murale triphasée) : devis accepté de l'Entreprise Pégourié Electricité.
- Une question a été soulevée concernant la location de l'office du stade aux associations et clubs extérieurs à la commune. Le conseil municipal accepte ce principe pour un tarif de location à 100 euros la manifestation (pour rappel : pour les habitants tarif de 50 euros, gratuité pour les associations de Béduer).
- Implantation pylônes SFR : Modification de l'arrêté de 2018 avec de nouveaux points d'intérêt.
- Chats errants : Le budget de l'association Brigitte Bardot est clos pour cette année. La demande d'aide pour financer en totalité la stérilisation est reportée pour 2022. La fondation 30 millions d'amis prendrait en charge 50 % de la facture. Pour cette année, le conseil municipal décide de réaliser une campagne de capture seulement de cinq chats errants au vu du coût que cela engendre pour la commune, en attendant 2022.

Spectacle « Prévert Ever » le 05 novembre 2021 à la salle des fêtes de l'Astrolabe sous couvert de l'ACAP.

Information sur le congrès des élus le Dimanche 03 octobre 2021

Séance levée à 20H00.